00000063

R.C.

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le treize novembre à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absents : Mme BOYER M.(a donné pouvoir à Mme CARLETTI) – M. BONNET D.

Objet de la délibération 20-54
Acquisition de matériel et améangement des abords du Logis du Pin
Demande de subvention au conseil Régional – Annuel et remplace la DCM 20-46

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'aménager le bâtiment du Logis du Pin ainsi que ses abords.
Elle précise que l'estimation des travaux s'élève à **24 207.27 € H.T.**
Elle propose de demander une subvention au conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, notre commune de 215 habitant étan autorisée à présenter deux dossiers par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- ✓ **approuve** le projet d'aménagement du bâtiment du Logis du Pin et de ses abords ;
- ✓ **décide** de solliciter le Conseil Régional d'Aménagement du Territoire, selon le plan de financement ci-joint ;
- ✓ **mandate** le Maire pour accomplir les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le - 8 DEC. 2020
et publication ou notification du - 8 DEC. 2020

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX		FINANCEMENT	
Matériel	9 297.27 €	Région :	12 000.00 €
Aménagements abords	14 910.00 €	Autofinancement :	12 207.97 €
	24 207.97 €		**24 207.97 €**

00000065

R.C.

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le treize novembre à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absents : Mme BOYER M.(a donné pouvoir à Mme CARLETTI) – M. BONNET D.

Objet de la délibération 20-55
Isolation de quatre gîtes communaux – Demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'isolation des gîtes communaux doit être refaite.
Elle précise qu'elle pourrait se faire par l'extérieur des bâtiments.
Elle ajoute que le montant de ces travaux s'élève à 13 275.54 € H.T. pour un gîte, soit **53 102.16 € H.T**. pour les quatre, et qu'une aide financière pourrait être demandée à l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
Le plan de financement prévisionnel pourra s'établir comme suit :

Etat (D.S.I..L.)	21 240.00 € (40%)
Autofinancement	31 862.16 € (60%)
Total HT	53 102.16 €
T.V.A. 5.5 %	2 920.62 €
TOTAL TTC	56 022.78 €

Elle précise que, dans le cadre de cette dotation, le maître d'ouvrage doit s'engager à prendre en charge, le cas échéant :

- ✓ la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué ;
- ✓ la part de financement non accordée par un partenaire public qui a été sollicité.

Le Conseil Municipal après délibération,

- ✓ **Adopte** le projet d'isolation des gîtes communaux par l'extérieur, pour un montant hors taxes de **53 102.16 €** ;
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;
- ✓ **Sollicite** une subvention Etat de **21 240.00 €** au titre de la DSIL 2021 ;
- ✓ **S'engage** à prendre en charge, le cas échéant :
  - la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué ;
  - la part de financement non accordée par un partenaire public qui a été sollicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Carletti

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 DEC. 2020
et publication ou notification du 22 DEC. 2020

00000066

R.C.

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le treize novembre à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Absents : Mme BOYER M.(a donné pouvoir à Mme CARLETTI) – M. BONNET D.

Objet de la délibération 20-56

Réfection du revêtement des terrains de tennis et mulitsport – Demande de subvention au titre de la DETR 2021

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le revêtement des terrains de tennis et multisport a subi les agressions des intempéries et doit être refait.
Elle précise que le montant de ces travaux s'élève à **26 160 € H.T.** et qu'une aide financière pourrait être demandée à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
Le plan de financement prévisionnel pourra s'établir comme suit :

Etat (D.E.T.R.)	10 464.00 € (40%)
Autofinancement	15 696.00 € (60%)
Total HT.....	26 160.00 €
T.V.A. 20 %.....	5 232.00 €
TOTAL TTC.....	31 392.00 €

Elle précise que, dans le cadre de cette dotation, le maître d'ouvrage doit s'engager à prendre en charge, le cas échéant :

- ✓ la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué ;
- ✓ la part de financement non accordée par un partenaire public qui a été sollicité.

Le Conseil Municipal après délibération,

- ✓ **Adopte** le projet de réfection du revêtement des terrains de tennis et multisport, pour un montant hors taxes de **26 160.00 €** ;
- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;
- ✓ **Sollicite** une subvention Etat de **10 464.00 €** au titre de la DETR 2021 ;
- ✓ **S'engage** à prendre en charge, le cas échéant :
  - la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué ;
  - la part de financement non accordée par un partenaire public qui a été sollicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 DEC. 2020
et publication ou notification du 22 DEC. 2020

00000067

R.C.

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le treize novembre à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Absents : Mme BOYER M.(a donné pouvoir à Mme CARLETTI) – M. BONNET D.

Objet de la délibération 20-57
Contrats d'assurance

Le Maire expose à l'assemblée que les contrat d'assurance Responsabilité Civile et auto-Mission avec LA MAIF, arrivent à leur terme au 31 décembre 2020.

Elle précise que, parmi les offres reçues, la proposition de la SMACL est la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la SMACL :

- ✓ un contrat d'assurance Responsabilité Civile, à compter du 1er janvier 2021 ;
- ✓ un contrat d'assurance Auto-mssion, à compter du 1er janvier 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 DEC. 2020
et publication ou notification
du 22 DEC. 2020

00000068

R.C.

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 13 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le treize novembre à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BRUN J.-R - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L

Absents : Mme BOYER M.(a donné pouvoir à Mme CARLETTI) – M. BONNET D.

Objet de la délibération 20-58
Virement de crédits

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits suivant :

✓ En section de fonctionnement :

C/6064 – Fournitures administratives	-	182.00 €
C/66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+	182.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le - 8 JAN. 2021
et publication ou notification
du
- 8 JAN. 2021

MAIRIE de la MARTRE 83 VAR